CHAMBRE D'HÔTES RÉFÉRENCE®

Fiche pratique

Contact référent

Alice BAZIN

06 73 50 91 64

alice.bazin@aunis-maraispoitevin.com

CHAMBRE D'HÔTES : DÉFINITION

L'activité « chambres d'hôtes » est la fourniture groupée de la **nuitée** et du **petit-déjeuner**. La structure doit compter maximum **5 chambres** pour une capacité maximale de **15 personnes**. L'accueil est assuré par l'habitant.
La chambre se situe dans la résidence principale de l'habitant et doit répondre aux caractéristiques suivantes :

- Donner accès à une salle d'eau ou de bain ainsi qu'à un WC.
- Etre en conformité avec les réglementations en vigueur au niveau hygiène et sécurité.
- Disposer d'un moyen de chauffage assurant minimum 19°.
- La location doit être assortie, au minimum, de la fourniture du linge de maison.

(code du tourisme – Art D324-14)

CHAMBRE D'HÔTES : RÈGLEMENTATION

- La chambre d'hôtes doit **respecter le code de la construction**
- **Les prix doivent être affichés** à l'extérieur de la prestation pour être visible de la rue ainsi que dans chaque chambre *(article L.113-3 du Code de la consommation)*.
- Le propriétaire s'engage à **délivrer une facture au client** pour toutes les prestations fournies.
- A la demande, le propriétaire doit fournir **un contrat de réservation**.
- **La déclaration de location (cerfa n° 13566*02)** doit être adressée en mairie, et doit faire l'objet d'un accusé de réception.

PRÉSENTATION DE CHAMBRE D'HÔTES RÉFÉRENCE®

Il n'existe pas en France pour les chambres d'hôtes de classement mis en place par l'Etat, à la différence des autres types d'hébergements touristiques.
L'objectif de Chambre d'hôtes référence® est d'apporter la possibilité aux chambres d'hôtes non labellisées de garantir à leurs clients la qualité de leur prestation tout en contribuant à l'amélioration de la qualification de l'offre d'hébergement touristique de la destination.

La qualification Chambre d'hôtes référence ® est délivrée pour une durée de 5 ans.

Le tarif de la visite de qualification est de 70 € TTC pour une chambre d'hôtes, et 10 € TTC par chambre supplémentaire.

AVANTAGES DE LA QUALIFICATION

- Qualification des chambres d'hôtes sur un référentiel unique et une procédure identique sur tout le territoire français.

- Reconnaissance du logo national par les touristes.

- Alternative pour les chambres d'hôtes ne souhaitant pas adhérer à un label.

- Cela permet de mettre en avant votre structure et de ne pas être « noyé » dans le nombre important de prestations.

DEMANDE DE QUALIFICATION

Contactez la personne référente dans votre Office de Tourisme, qui vous adressera les documents suivants :

- L'engagement du propriétaire
- La demande de visite de qualification
- L'état descriptif

Ces documents sont à renvoyer complétés et signés à la personne référente, une date de visite est ensuite fixée.

Votre contact référent en Aunis Marais Poitevin :
Alice BAZIN - 06 73 50 91 64 - alice.bazin@aunis-maraispoitevin.com

VISITE DE QUALIFICATION

La visite est réalisée par la personne référente de l'Office de Tourisme, selon la procédure définie par la commission nationale :

- Visite approfondie
- Prise de photos
- Prise de mesures
- Vérification des documents
- Conseils

Les chambres visitées doivent être libres de tout occupant le jour de la visite et préparées comme pour recevoir des clients.

COMMISSION CHAMBRE D'HÔTES RÉFÉRENCE®

Le dossier de qualification est présenté en commission Chambre d'hôtes référence ® (4 commissions par an).
La commission examine le dossier et émet un avis :

- Favorable : la qualification est validée, le prestataire reçoit ensuite une confirmation de la part de Charentes Tourisme.
- Favorable sous réserve : la qualification n'est pas validée car certaines modifications doivent être apportées. Le propriétaire a un délai de 30 jours après la décision pour justifier des modifications (achats de matériel, travaux…).
- Défavorable : la qualification n'est pas validée car les critères ne sont pas remplis et ne peuvent pas être modifiés.

CRITÈRES DE QUALIFICATION : CHAMBRES

- Surface minimale : 10 m² pour 2 personnes + 3 m² par personne supplémentaire.
- Affichage des tarifs (obligatoire pour les prestations annexes).
- Ouverture sur l'extérieur (fenêtres, velux), avec aération et éclairement suffisant, ainsi qu'une occultation opaque.
- Absence de toute nuisance sonore.
- Au moins une prise de courant libre et une lampe, port USB en option.
- Possibilité de fermer la chambre à clé.
- Sols, murs et plafonds propres et en bon état.
- Literie et linge de lit propres et en bon état.
- Cohérence de décoration et d'ameublement.
- Dimensions des lits respectées :
    - Minimum 90 x 190 cm pour les lits 1 personne
    - Minimum 140 x 190 cm pour les lits 2 personnes.
- Matelas en parfait état protégés par alaise ou housse.
- Sommier en parfait état (sommiers métalliques proscrits).
- Au moins 2 oreillers par personnes, protégés par housse.
- Une table de chevet et un éclairage par personne.
- 2 couvertures ou 1 couette en parfait état par lit.
- Mobilier et éléments de rangement en nombre suffisant pour le nombre de personnes.
- Cintres de qualité en harmonie et en nombre suffisant pour le nombre de personnes.

CRITÈRES DE QUALIFICATION : SALLES DE BAIN / EAU

- La salle de bain/eau n'est pas partagée avec les propriétaires ni avec d'autres hôtes.
- Si WC dans la salle de bain/eau, celle-ci doit être indépendante de l'espace couchage (cloisonnée)
- Aération par VMC, ventilation haute et basse ou fenêtre
- Absence de mauvaises odeurs,
- Sols, murs et plafonds propres et en bon état
- Mobilier propre et en bon état
- Joints du lavabo, douche/baignoire nets, sans moisissure
- Linge de toilette propre et en bon état (minimum 1 drap de bain et 1 serviette par personne)
- Lavabos, douche (minimum 80 x 80 cm) ou baignoire (minimum 170 x 75 cm) avec pare-douche ou rideau de douche (sauf baignoires d'angles ou baignoires anciennes, ou douches confortables)
- Flexible de douche en bon état
- Patères ou porte serviettes, éléments de rangement
- Sèche cheveux, miroir, poubelle fermée
- 2 éclairages dont 1 au dessus du lavabo

CRITÈRES DE QUALIFICATION : WC

- Les WC ne sont pas partagés avec les propriétaires ni avec d'autres hôtes
- Aération par VMC, ventilation haute et basse ou fenêtre
- Absence de mauvaises odeurs
- WC propres et en bon état
- Poubelle fermée

CRITÈRES DE QUALIFICATION : ESPACES COMMUNS ET EQUIPEMENTS

- Affichage des tarifs à l'extérieur de la structure et dans le lieu de réception des hôtes.
- Absence de nuisances environnementales.
- Moyen de chauffage, climatisation.
- Labellisation Tourisme & Handicap (optionnel).
- Langues étrangères pratiquées (optionnel).
- Télévision (chambre ou espaces communs).
- Chaînes supplémentaires (chambre ou espaces communs).
- Mise à disposition d'un système de lecture de vidéos, type Netflix, Amazon Prime (chambre ou espaces communs).
- Téléphone, accès internet / Wifi (chambre ou espaces communs).
- Bibliothèque, salon, coin détente (chambre ou espaces communs).
- Tisanière ou bouilloire.
- Adaptateurs électriques.
- Équipements pour bébé (lit et chaise haute minimum).
- Salon de jardin, transats, piscine.
- Tennis, table de ping-pong, pétanque, billard, baby-foot, jeux de société, jeux d'extérieurs pour enfants, prêt de matériel, mini-ferme.
- Espace ou équipement de remise en forme, de bien-être.
- Garage et/ou parking.
- Borne de recharge pour véhicules électriques.
- Jardin, balcon, terrasse.
- Local ou rangements pour équipements sportifs.
- Abords extérieurs de l'habitation propres et en bon état.
- Espaces communs intérieurs propres et en bon état.

CRITÈRES DE QUALIFICATION : PETIT-DÉJEUNER

- Inclus dans la prestation.
- Propriétaire présent au moment du service du petit-déjeuner.
- Service dans la chambre ou chez le propriétaire.
- Panier petit-déjeuner sur demande (optionnel).
- Salle de petit-déjeuner bien rangée et de taille adaptée à la capacité d'accueil des chambres.
- Cuisine propre et en bon état.
- Vaisselle harmonisée et en bon état.
- Linge de table propre et en bon état.
- Type de petit déjeuner :
    - Traditionnel : café, thé, chocolat, lait, pain frais, beurre, confiture, etc.
    - Amélioré : traditionnel + fruits ou jus de fruits, viennoiseries, etc.
    - Supérieur : amélioré + œufs, charcuterie, laitages, céréales, etc.
- Produits bio, circuits courts, produits du terroir, produits fait maison.

CRITÈRES DE QUALIFICATION : SERVICES

- Linge de lit et de toilette fournis.
- Changement du linge de lit et du linge de toilette pour les séjours de plus d'une nuit, à la demande.
- Ménage et lits refaits pour les séjours de plus d'une nuit, à la demande.
- Geste d'accueil : boisson, spécialité locale, réduction chez des partenaires, etc. (optionnel).
- Mise à disposition de documentation touristique en français et langues étrangères.

CRITÈRES DE QUALIFICATION : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Sensibilisation des hôtes sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement.
- Mise en œuvre à minima d'une mesure de réduction de consommation d'énergie (ampoules LED, double vitrage…).
- Mise en œuvre à minima d'une mesure de réduction de consommation d'eau (mousseurs, récupération des eaux de pluie…).
- Tri des déchets, composteur, poulailler.
- Label environnemental reconnu par l'ADEME (optionnel).